

Compte Rendu du Conseil Municipal du 07/11/2023

Convocation du 02 novembre 2023 affichée le 02 novembre 2023 n° 168

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SAMES, convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M. Yves PONS, Maire.

Sont présents les conseillers municipaux suivants :

ALVES Fernando	DUMERCQ Benoît
CANTAU Christian	ETCHELECU Jean-Jacques
D'ALMEIDA Prudence	FERNANDEZ Nathalie
DASQUET Anne	NARBÉY Nicolas
DESANLIS Élisabeth	PASQUIER Annick
DUCAZAU Patricia	PONS Yves

Absentes-excuses :

LADONNE Laura

PASQUIER Annick jusqu'à 20h15

Procuration :

LADONNE Laura donne procuration à PASQUIER Annick à partir de 20h15.

PASQUIER Annick donne procuration à D'ALMEIDA Prudence jusqu'à 20h15.

FERNANDEZ Nathalie est désignée secrétaire de séance.

Avant de commencer, M. le Maire demande si le compte rendu du conseil municipal du 09 octobre 2023 appelle des observations : OUI.

Jacques ETCHELECU fait observer que le passage sur Samentraide ne devrait pas figurer sur le compte-rendu dans la mesure où même si aucune personne n'est citée nommément, il est possible d'identifier celles et ceux dont il est question.

I – Vente terrain communal à M. ARNAUDIN gérant de la Société AMS

OBJET : Vente du terrain communal à M. ARNAUDIN, gérant de la Société AMS

Délibération n°1- 07-10-2023 : (Extrait visé par e-administration le 09/11/2023)

M. le Maire rappelle que la société AMS, par le biais de son gérant M. ARNAUDIN, se propose d'acheter à la commune une partie de la parcelle N°E 0943 située Chemin Royal à Sames entre 640 et 700 m². Lors du conseil municipal du 10/10/2023, la commune lui a fait une proposition à

5 € le m².

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE - de vendre la partie de la parcelle à la société AMS au prix de 5€ le m².

- que tous les frais d'actes seront à la charge de la société AMS.

CHARGE : le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

II – Entretien des appareils de défense contre l'incendie.

OBJET : Entretien des appareils de défense contre l'incendie.

Délibération n°2- 07-11-2023 : (Extrait visé par e-administration le 09/11/2023)

M. le Maire rappelle que depuis juillet 2016 l'entretien de ces équipements était confié par convention à la SAUR, convention reconduite en 2020 et arrivant à expiration fin 2023.

Une demande de devis pour cet entretien a été faite à :

- la SAUR
- la société M.D.C.P.I.

En réponse, la SAUR et la société M.D.C.P.I. prévoient un passage obligatoire tous les deux ans, sur quatre ans, pour les neuf appareils pour un montant annuel de :

- 660,87€ Hors Taxes pour la SAUR
- 216,00€ Hors Taxes pour la société M.D.C.P.I.

Où l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	12
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE : de confier à la société M.D.C.P.I., pour une durée de quatre ans, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'entretien des neuf appareils de défense contre l'incendie existant sur le territoire de la Commune de SAMES.

AUTORISE M. le Maire à procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

III – Longueurs des Routes de la commune de Sames.**Délibération n°3- 07-10-2023 :** (Extrait visé par e-administration le 09/11/2023)**OBJET : Longueurs des Routes de la commune de Sames.**

M. le Maire informe que pour la préparation de la dotation globale de fonctionnement, la préfecture demande une délibération du conseil afin de prendre en compte la longueur des voiries de la commune. Afin de prendre cette délibération voici le tableau répertoriant la longueur de nos voiries et superficies des places de la commune de Sames.

Tableau 1 : Linéaire de voirie communale - **Linéaire de voirie rurale** exprimés en mètres

Com-mune	Nom de la voie (en français) Appellation officielle	Nature	Date délibération	Délibération	Linéaire de voirie communale	Linéaire de voirie rurale
Sames	Chemin de Lahieyte	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2027	135,76	
Sames	Chemin Royal	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2028	557,64	
Sames	Chemin de Creytic	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2029	200,00	918,00
Sames	Chemin de Petiton	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2030	1847,87	
Sames	Chemin de Micabe	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2032	690,82	
Sames	Route de Vic Naou	Route	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2033	2484,08	
Sames	Chemin de Jolimon	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2034		1995,34
Sames	Chemin de Bourouillets	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2035	643,72	
Sames	Chemin du Hounit	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2036	875,90	
Sames	Allée de Bareyre	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2037	81,32	
Sames	Chemin de Bellechasse	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2038	675,00	1520,65
Sames	Chemin de la Gare	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2039	725,57	140,00
Sames	Chemin de Camounbas	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2040	670,68	
Sames	Chemin de Bourouilla	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2041	1063,87	
Sames	Chemin du Vergé	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2042	272,05	
Sames	Chemin de Garat	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2044	595,57	
Sames	Chemin de Lagouarde	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2045	209,16	
Sames	Chemin de Mesplé	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2046	229,50	
Sames	Allée des Sports	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2047	83,92	
Sames	Chemin de Lanot	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2055	1404,00	
Sames	Chemin des Carrières	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2056	1651,86	
Sames	Chemin de Jamot	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2057	608,58	
Sames	Chemin de Labourdette	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2058	917,85	
Sames	Chemin de l'Église	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2059	120,76	
Sames	Chemin du Poulit	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2060	236,06	
Sames	Chemin du Pazané	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2061	1044,88	
Sames	Chemin de Hayet	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2062	177,54	
Sames	Chemin de Sabarots	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2063	730,00	265,00
Sames	Chemins des barthes d'Etchouette	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2064		5150,00
Sames	Chemin de Bengassie	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2066		1031,15
Sames	Chemin de Tachette	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2067		396,16

Commune de SAMES (Pyrénées-Atlantiques)

Séance du Conseil Municipal du 07/11/2023

Sames	Allée du Cordonnier	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2069	39,06	
Sames	Chemin du Haouc	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2071	119,82	
Sames	Chemin de Sallaranque	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2072	138,90	
Sames	Chemin des Landes	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2073		920,00
Sames	Chemin du Pont de Monein	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2074	140,00	
Sames	Chemin du Mouliac	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2075		473,00
				Total linéaires (arrondi)	19 371	12 809

Pour information , autres voiries et places de la commune :

Tableau 2 : Départementales + autoroute - Chemins et routes privés exprimés en mètres
Places (en m²)

Com-mune	Nom de la voie (en français) Appellation officielle	Nature	Date délibération	Délibération	Longueur calculée
Sames	Chemin de Baluhard D253	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2023	3710,92
Sames	Chemin de Halage D253	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2024	4205,02
Sames	Autoroute La Pyrénéenne		09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2050	5181,19
Sames	Route de Saint-Jean D353	Route	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2065	2788,06
				Total départementales + autoroute	15885,19
Sames	Allée des Bateliers	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2025	312,07
Sames	Allée des Carpistes	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2026	64,64
Sames	Chemin des Hauts de Marlaçq	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2031	211,67
Sames	Chemin Labatsuzan	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2043	173,48
Sames	Allée de la Galupe	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2048	173,06
Sames	Allée des Gaves	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2049	106,39
Sames	Chemin de Brana	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2051	91,44
Sames	Allée des Jonquilles	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2052	42,3
Sames	Allée des Cigognes	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2053	43,68
Sames	Allée Henri IV	Allée	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2054	790,61
Sames	Chemin de Bonnehon	Chemin	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2068	237,47
				Total voies privées	2246,81
Sames	Place du Pérouiller	Place	09/05/2023	Deliberation_N_2-09-05-2070	875 m ²
Sames	Place de Saint-Jean	Place	Fin des travaux 2023		450 m ²
				Total places en m²	1325 m²

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

APPROUVE Le tableau répertoriant la longueur des voiries et les superficies des places :

- Linéaire de voirie communale : **19 371 mètres**
- Linéaire de voirie rurale : **12 809 mètres**

AUTORISE M. le maire à le transmettre aux services de la préfecture des Pyrénées Atlantiques.

IV - Tombes sans titre de concession.

Délibération n°4- 07-10-2023 : (Extrait visé par e-administration le 09/11/2023)

OBJET : Tombes sans titre de concession.

Le Maire expose au Conseil Municipal que certaines tombes dans le cimetière sont des tombes en terrain commun, c'est-à-dire des tombes sans titre de concession. La particularité de ces tombes tient au fait qu'elles sont précaires car la Commune est en droit de réutiliser l'emplacement passé le délai de 5 ans après l'inhumation, délai fixé par le Code Général des Collectivités Territoriales. Pour autant, les familles, bien que n'ayant pas de concession de famille et ignorant la précarité de leur tombe, entretiennent régulièrement ce qu'elles considèrent être la tombe familiale, beaucoup y ayant même édifié un caveau.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal de décider d'offrir à ces familles la possibilité de transformer leurs tombes en concessions de 15 ou 30 ans, moyennant le paiement des droits, cette transformation étant admise par la jurisprudence, aux termes d'un arrêt du Conseil d'État du 30 mai 1962. Ainsi, les familles qui le souhaiteraient pourraient disposer d'une sépulture en terrain concédé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

Voix pour	13
Voix contre	0
Abstentions	0

DÉCIDE que les tombes en terrain commun du cimetière communal pourront être transformées en concessions à la demande des familles qui le souhaitent.

CHARGE le Maire de l'exécution de la présente délibération.

V - Modalités d'achat des terrains communaux par le COL et des fonciers COL par la commune.

La charte de l'élu local (article L 1111-1-1 du CGCT) précise que dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.

DASQUET Anne déclare qu'elle a un intérêt privé de nature à compromettre son impartialité, son indépendance ou son objectivité concernant le projet du COL et de la commune. Afin d'éviter toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts privés, elle souhaite se retirer du débat et ne pas participer au vote de la délibération n°5- 07-10-2023.

Délibération n°5- 07-10-2023 : (Extrait visé par e-administration le 09/11/2023)

OBJET : Modalités d'achat des terrains communaux par le COL et des fonciers COL par la commune.

Dans le cadre du projet d'aménagement du centre Bourg, M. le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition envoyée le 25/09/2023 par le COL concernant les modalités d'achat des terrains communaux par le COL et des fonciers COL par la commune :

- 31€/m² de terrain, pour les fonciers communaux (parcelles E 508, 708, 278, 707 et 935) ;
- 25€/m² de terrain, pour les fonciers du COL (parcelles E 766, 767, 768, 769 et 770).

Le projet du COL, après achat des terrains communaux, consiste à créer 18 logements et 6 lots à bâtir, se décomposant ainsi :

- 5 logements locatifs sociaux pour 285m² de surface de plancher ;
- 13 logements en accession sociale BRS pour 876m² de surface de plancher ;
- 6 lots à bâtir en accession privés d'environ 650m².

sous réserve d'obtenir les subventions sollicitées permettant d'équilibrer financièrement le projet d'aménagement pour un montant de 210 000€ minimum, hors aménagements publics.

Oui l'exposé de M. le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à

Voix pour	11
Voix contre	1
Abstentions	0

DÉCIDE d'accepter la proposition du COL concernant les modalités d'achat des terrains communaux par le COL et des fonciers COL par la commune.

FIXE les montants aux prix proposés par le COL :

- 31€/m² de terrain, pour les fonciers communaux (parcelles E 508, 708, 278, 707 et 935) ;
- 25€/m² de terrain, pour les fonciers du COL (parcelles E 766, 767, 768, 769 et 770).

CHARGE : le Maire de procéder à toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Questions diverses

- Point sur les commissions et syndicats
- Informations diverses
 - Accueil de loisirs : une solution d'hébergement a été trouvée dans l'ancienne école de Bidache, ce qui permettra de répondre favorablement aux demandes de toutes les familles.
 - Santé : un nouveau médecin a prévu de venir s'installer à Sames, dans le cabinet médical construit par M. Dimitri MASSOTEAU, masseur kinésithérapeute.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h15.

Le Maire
Yves PONS



La secrétaire de séance,
Nathalie FERNANDEZ